

Renaturation du barrage hydroélectrique de la Roche-Qui-Boit (Manche)

EDF retire les sédiments du lac pour protéger la baie du Mont-Saint-Michel

EDF débute l'extraction des sédiments présents dans le lac de la Roche-Qui-Boit afin de reprofiler le lit de la vallée de la Sélune et d'éviter leur transfert en aval pour protéger la baie du Mont-Saint-Michel. Il s'agit là de la première des trois étapes du chantier de renaturation du barrage hydroélectrique qui comprend le retrait des sédiments, la vidange du lac puis la déconstruction du site. Durant ces prochains mois, l'usine continuera de produire la première des énergies renouvelables, l'hydroélectricité, jusqu'au démarrage de la vidange.

« 12 intervenants sont mobilisés sur place depuis le 6 juillet pour préparer cette phase des travaux. Les installations de chantier ont été réalisées durant l'été, notamment l'aménagement de la base vie principale à Isigny-Le-Buat et des bases vies secondaires, la réalisation des pistes et des plateformes de chantier, et la renaturation d'anciens casiers de stockage. Les travaux préparatoires pour l'essorage des sédiments sont en cours. Ils consistent à installer 4 km de tuyaux de refoulement et à terrasser 45 000 m² de surface pour accueillir les géotubes. Le 1^{er} septembre, nous avons procédé à la mise à l'eau de la drague avec une grue de 400 T. Nous démarrons l'extraction des sédiments ce 28 septembre. »

Stéphane Choley, Directeur EDF Hydro Normandie

210 000 m³ retirés à l'aide d'une drague

Le curage est réalisé à l'aide d'une **drague**, permettant de pomper les sédiments, puis de les exporter via des tuyaux sur une distance de **4 km**.

Il s'agit d'une méthode d'extraction nautique réalisée depuis la surface du lac. La profondeur d'eau pouvant atteindre 12 m, EDF utilise une drague aspiratrice. C'est un navire à faible tirant d'eau qui dispose d'une élinde (bras articulé) munie d'un désagrégateur. Celui-ci vient désagréger les sédiments à extraire du fond de l'eau. Ils sont ensuite transférés vers les casiers de stockage par des tuyaux. Cette drague, de 35 m de long pour 6 m de large, permet de travailler jusqu'à 20 m de profondeur. Sa capacité maximale de refoulement de sédiments vers les casiers de stockage est de 1270 m³/h.



Des géotubes pour stocker les sédiments

Représentant un volume estimé à 210 000 m³, les sédiments sont **stockés** dans **des géotubes**, situés dans l'ancienne retenue du barrage de Vezins, hors du lit de la rivière. Un projet unique à cette échelle.

Environ 70 géotubes en polypropylène de 14 m de large et de longueurs variables pouvant atteindre les 60 m sont entreposés dans l'ancienne retenue du barrage de Vezins sur 2 km. Cette technologie permet d'essorer les sédiments extraits plus rapidement. Ils sont contenus dans des enceintes formées par des digues constituées avec les matériaux du site. Les géotubes seront ensuite éventrés en 2022, puis retirés. Tous les sédiments extraits ainsi que les plateformes de stockage seront reprofilés



en adéquation avec la morphologie du site. La Sélune pourra ensuite reconquérir ces zones sans obstacle.

Planning des travaux

[6 juillet – 31 août 2020] Réalisation des installations de chantier

- Aménagement de la base vie principale, située à Isigny-Le-Buat ;
- Aménagement d'une base vie secondaire mobile à proximité du pont des Biards ;
- Réalisation des installations de chantier (pistes, plateformes, ...)
- Installation des tuyaux de refoulement sur la berge en rive gauche à proximité de l'ancien barrage de Vezins
- Renaturation de deux casiers de stockage des sédiments situés de part et d'autre du pont des Biards, dans l'ancienne retenue du barrage de Vezins.

[1^{er} au 28 septembre 2020] Préparation du curage

- Mise à l'eau de la drague et installation des tuyaux de refoulement
- Préparation des plateformes d'accueil des géotubes
- Mise en place des tuyaux de refoulement

[A compter du 28 septembre 2020] Curage

- Poursuite de la préparation des plateformes d'accueil des géotubes
- Dragage de la retenue
- Curage terrestre en queue de retenue

L'accès au lac interdit

Garantir la sécurité des intervenants et du chantier est la priorité d'EDF. Ainsi, seuls les prestataires peuvent pénétrer dans les zones d'accès au chantier. Par ailleurs, la navigation et l'accès au lac vide sont interdits par arrêté préfectoral pendant les travaux. Objectif : éviter les risques d'enlèvement, de glissade ou d'interférence avec la barge.

Informez la population

Afin d'informer sur ce projet et son déroulement, EDF a mis en ligne le **site Internet** www.edf.fr/la-roche-qui-boit. Un **dépliant d'information** a également été distribué dans plus de 3 500 boîtes aux lettres des communes riveraines et chez les commerçants de proximité et des **panneaux** pédagogiques mis en place autour du lac durant l'été.

Redonner à la Sélune son visage initial

La déconstruction du barrage de la Roche-qui-Boit s'intègre dans un projet global visant à **protéger l'environnement naturel de la vallée de la Sélune**. Elle a été **décidée par l'État** après plusieurs années d'études, alors que l'autorisation d'exploitation arrivait à son terme.

Cette décision répond à l'application de deux textes majeurs, pour le principe de continuité écologique : la directive européenne sur l'eau de 2000, et la loi sur l'eau et les milieux aquatiques (dite « loi Lema ») de 2006. Toutes deux rappellent l'importance de **ne pas faire obstacle à la remontée des poissons migrateurs**.

Acteur majeur de la transition énergétique, le groupe EDF est un énergéticien intégré, présent sur l'ensemble des métiers : la production, le transport, la distribution, le négoce, la vente d'énergies et les services énergétiques. Leader des énergies bas carbone dans le monde, le Groupe a développé un mix de production diversifié basé sur l'énergie nucléaire, l'hydraulique, les énergies nouvelles renouvelables et le thermique. Le Groupe participe à la fourniture d'énergies et de services à environ 39,8 millions de clients (1), dont 29,7 millions en France. Il a réalisé en 2019 un chiffre d'affaires consolidé de 71 milliards d'euros. EDF est une entreprise cotée à la Bourse de Paris.

(1) Les clients sont décomptés fin 2018 par site de livraison ; un client peut avoir deux points de livraison : un pour l'électricité et un autre pour le gaz.

N'imprimez ce message que si vous en avez l'utilité.

EDF Hydro
Centre d'Exploitation Rance Energies
63 boulevard Jules Verger BP 90323
35803 Dinard Cédex

CONTACT PRESSE

Stéphanie Delugeau

06 48 39 69 20

stephanie.delugeau@edf.fr